



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconstruction de la Syrie

Question écrite n° 12249

Texte de la question

M. José Evrard attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la nouvelle période de reconstruction du pays qui s'ouvre en Syrie. L'État syrien est en passe de reprendre le contrôle sur l'ensemble de son territoire. La dernière poche à Idlib tenue par le conglomérat islamiste qui a ruiné la Syrie va tomber. Les gouvernements français qui se sont succédé depuis le début de l'agression en 2012 ont pris fait et cause pour ce qu'ils présentèrent comme un soulèvement populaire syrien. Ces gouvernements français ont exercé ce qui constitue désormais l'axe de la politique étrangère : le droit d'ingérence, droit qui est allé, encore une fois, au-delà de la seule expression politique. Des militaires français ont participé à l'agression et à la destruction de la Syrie. Des entreprises françaises ont apporté leurs produits et leurs compétences aux islamistes. Des financements français ont permis aux islamistes d'engager des combattants. La communauté internationale, finalement réduite aux États-Unis, à la Grande-Bretagne, à la France et aux monarchies du Golfe, a soutenu au-delà du raisonnable les islamistes, elle perd avec la poche d'Idlib un espace de manœuvre au Moyen Orient. La France disposait du mandat pour façonner cette contrée, un siècle après, elle s'en trouve exclue. La Russie est désormais le nouveau titulaire de ce territoire. Elle dispose d'une voix prépondérante pour la reconstruction de la Syrie dévastée. Elle propose à la France de participer au relèvement de la Syrie. Il lui demande si la France qui devra, à un moment ou un autre répondre des exactions commises, n'aurait pas intérêt à s'inscrire sur la liste des reconstruteurs.

Données clés

Auteur : [M. José Evrard](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12249

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2018](#), page 8184

Question retirée le : 18 janvier 2022 (Fin de mandat)